

Annexe à la délibération portant sur

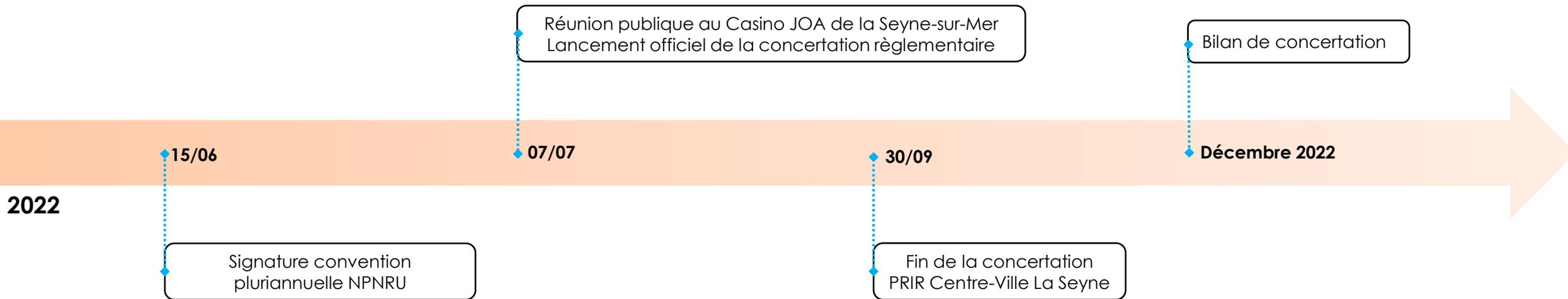
LE BILAN DE LA CONCERTATION DU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN D'INTERET REGIONAL

DU CENTRE-VILLE DE LA SEYNE-SUR-MER



CONTEXTE

Dates clés de la concertation



■ La mise en place d'une concertation réglementaire pour le PRIR de La Seyne-sur-Mer

- Délibération du Conseil Métropolitain du 28 juin 2022 validant la mise en œuvre de la concertation réglementaire,
- Concertation lancée lors d'une réunion publique animée par Mme BICAIS, Maire de La Seyne-sur-Mer, le 7 juillet 2022,
- 350 personnes réunies,
- 3 mois de concertation du 7 juillet au 30 septembre 2022,
- Permanences assurées par la Cheffe de Projet NPNRU de la Métropole TPM à la Maison de Projet pendant toute la durée de la concertation.

La réunion publique du 7 juillet : le lancement de la concertation.

La réunion publique du 7 juillet 2022 au Casino Joa de la Seyne-sur-Mer a permis d'annoncer le lancement de la concertation règlementaire qui s'est déroulée du 7 juillet au 30 septembre 2022. Celle-ci a été animée par Mme BICAIS, Maire de La Seyne-sur-Mer, qui a présenté le projet de renouvellement urbain devant quelques 350 personnes.

Pour cet évènement, différents supports de communication ont été réalisés par la Métropole Toulon Provence Méditerranée, en collaboration avec la ville de La Seyne-sur-Mer :

- Une brochure de concertation – page 5
- Un flyer – page 6
- Des affiches en format A2 des opérations du volet habitat, aménagements, locaux commerciaux et équipements publics – page 7
- Un registre dématérialisé - page 8
- Des pages web dédiées sur les sites internet de la Ville de la Seyne-sur-Mer et de la Métropole TPM – page 9/10
- Des articles de presse – page 11





DOSSIER DE CONCERTATION

En application des articles L.103-2 et R.103-1 du Code de l'Urbanisme

MÉTROPOLE
TOULON
PROVENCE
MÉDITERRANÉE

Projet de Renouveau Urbain du quartier
du centre-ville de La Seyne-sur-Mer dans le cadre
de la convention pluriannuelle du NPNRU

Du 7 juillet au 30 septembre 2022



Le cadre réglementaire de la concertation

Une obligation légale

En application des articles L.103-2 et R.103-1 du Code de l'Urbanisme :
« Les projets de renouvellement urbain sont obligatoirement soumis à la concertation, associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées [...] »

La concertation réglementaire pour le renouvellement du centre-ville de La Seyne-sur-Mer

Le centre-ville de La Seyne-sur-Mer est l'un des quinze Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) du territoire de la Métropole de Toulon retenu par l'Agence Nationale de Renouveau Urbain (ANRU) pour bénéficier du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU).

Les objectifs de la concertation

- ✓ Permettre à tous les usagers du quartier d'avoir une meilleure connaissance et compréhension du projet et ses enjeux.
- ✓ Préciser les attentes spécifiques envers le projet et permettre aux habitants d'exprimer des observations.
- ✓ Informer les habitants du calendrier prévisionnel de réalisation du projet d'aménagement urbain.
- ✓ Construire ensemble l'avenir du quartier.

Comprendre le projet

La Métropole Toulon Provence Méditerranée

La Métropole Toulon Provence Méditerranée est une intercommunalité française de type métropole constituée autour de la ville de Toulon, située dans le département du Var et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Elle est le troisième pôle urbain de la façade maritime méditerranéenne française, elle réunit 12 communes sur un territoire de 300 km² et rassemble 438 985 habitants, soit 41% de la population du Var.

Le Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU)

Lancé en 2014, le NPNRU est le 2^{ème} programme de l'État créé par l'Agence Nationale du Renouveau Urbain (ANRU) visant à transformer en profondeur les quartiers en politique de la ville, par des interventions de grande ampleur sur l'habitat et les lieux publics. Au total, 12 milliards d'euros sont financés par ANRU dans les 450 quartiers en France, dont celui du centre-ville de La Seyne-sur-Mer.

Le Contrat de ville

C'est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle est conduite par l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Le renouvellement urbain

Le renouvellement urbain dans les QPV se traduit par le déploiement d'un ensemble d'opérations destinées à améliorer l'habitat, promouvoir la mixité sociale, désenclaver les quartiers et stimuler le développement économique grâce à des opérations de déconstruction, de réhabilitation et de relogement des habitants.

La loi LAMY du 21 février 2014

C'est une loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine. Elle met en œuvre une réforme du cadre de la politique de la ville pour concentrer les moyens vers les territoires les plus en difficulté. Désormais, pour identifier les quartiers prioritaires, un critère unique est requis : le revenu par habitant.

Les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV)

Le terme QPV désigne depuis 2014 les 1500 quartiers qui bénéficient de la « Politique de la Ville », une politique nationale qui vise à améliorer les conditions de vie dans les quartiers défavorisés et à compenser les écarts de développement avec le reste du territoire.

La Maison de Projet

La Maison de Projet est l'outil central de la co-construction des projets de renouvellement urbain. C'est un espace officiel destiné aux habitants et aux partenaires du projet. Ils peuvent venir s'y renseigner lors de permanences et donner leurs avis sur les transformations de leur quartier.

Comprendre la concertation

Enjeux

- ✓ Offrir une place aux usagers dans l'espace public
- ✓ Donner la parole
- ✓ Placer les usagers en tant qu'acteurs à part entière

Objectifs

- ✓ Mieux comprendre les politiques et actions
- ✓ Identifier et construire des propositions et pistes d'actions
- ✓ Prendre part aux décisions

Finalité

- ✓ Optimiser la qualité, l'efficacité et l'équité de l'action publique
- ✓ Permettre à chacun de renforcer sa capacité d'action
- ✓ Permettre à chacun d'être acteur de son projet

Recueil des avis du public
(7 juillet → 30 septembre 2022)

28 juin 2022

Conseil
Métropolitain

7 juillet 2022

Réunion de lancement
et ouverture du dossier
de concertation
à l'Hôtel de la Métropole
et à la Maison de Projet
(La Seyne-sur-Mer)

30 septembre 2022

Fin de recueil
des avis du public

Novembre 2022

Bilan de
concertation

KTPM DOSSIER DE CONCERTATION - Du 7 juillet au 30 septembre 2022

Projet de Renouveau Urbain du quartier de centre-ville de La Seyne-sur-Mer dans le cadre de la convention pluriannuelle du NPNRU



EN SAVOIR PLUS →



TOULON - LA SEYNE-SUR-MER - HYÈRES - SIX-FOURS-LES-PLAGES - LA GARDE - LA VALETTE-DU-VAR
LA CRAU - OLLIOULES - LE PRADET - CARQUEIRANNE - SAINT-MANDRIER-SUR-MER - LE REVEST-LES-EAUX

LE RENOUVELLEMENT URBAIN

LE RENOUVELLEMENT URBAIN AVEC L'ANRU

C'est un processus qui vise à transformer des quartiers ou secteurs de ville connaissant des contraintes urbaines, économiques ou sociales afin de renforcer leur attractivité et d'améliorer le cadre de vie des habitants.

UN PROJET MULTIPARTENARIAL

Le projet urbain est porté, au niveau local, par la Métropole Toulon Provence Méditerranée en lien étroit avec les villes de Toulon et La Seyne-sur-Mer.

Au total, 14 partenaires soutiennent le projet.

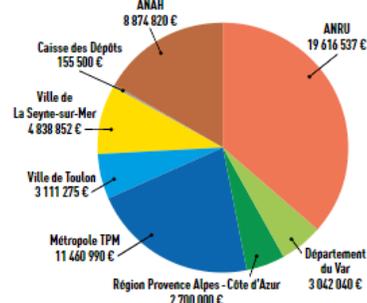
ACTIONS MENÉES POUR 70 MILLIONS D'EUROS TTC

Volet habitat - 38 M€

- ✓ Constitution d'une nouvelle offre de logements abordables.
- ✓ Réhabilitation d'immeubles dégradés.

Volet Aménagement/Équipement - 18,9 M€

- ✓ Aménagement d'espaces publics par la requalification de rues et places majeures.



Montant des participations financières

Art. 10 de la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain de la Métropole TPM

- ✓ Création de locaux associatifs sur le centre-ville de Toulon.
- ✓ Création d'une médiathèque/bibliothèque, d'un centre social et d'une crèche sur le centre-ville de La Seyne-sur-Mer.

Volet commercial - 11,5 M€

- ✓ Revitalisation ou création de locaux commerciaux.

Études et conduite de projet - 1,6 M€

À QUI S'ADRESSER ?

• À la ville de Toulon

Maison de projets
04 94 36 85 86
pru@mairie-toulon.fr

• À la ville de La Seyne-sur-Mer

Maison du Projet
04 94 06 95 65
maisonduprojet@la-seyne.fr

• À la Métropole TPM

Direction Habitat, Solidarités et Citoyenneté
Service Renouvellement Urbain
Chef de projet Renouvellement Urbain
07 60 64 98 43
renouvellement-urbain@metropoletpm.fr

PROJET 050 - 04 94 36 85 86 - 04 94 06 95 65



S'ENGAGE POUR LE RENOUVELLEMENT URBAIN DES CENTRES-VILLES TOULON ET LA SEYNE-SUR-MER



Pour améliorer le cadre de vie de ses habitants



EN SAVOIR PLUS →



TOULON - LA SEYNE-SUR-MER - HYÈRES - SIX-FOURS-LES-PLAGES - LA GARDE - LA VALETTE-DU-VAR
LA CRAU - OLLIOULES - LE PRADET - CARQUEIRANNE - SAINT-MANDRIER-SUR-MER - LE REVEST-LES-EAUX

Les affiches au format A2

1 Programme des opérations du volet habitat

2 Les enjeux du projet

3 Programme des travaux du volet aménagement des espaces publics

4 Programme des travaux du volet équipements publics de proximité

5 Programme des travaux du volet commercial

MÉTROPOLÉ TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE
LA SEYNE-SUR-MER

Projet de Renouveau Urbain du quartier du centre-ville de La Seyne-sur-Mer dans le cadre de la convention pluriannuelle du NPNRU Du 7 juillet au 30 septembre 2022

Volet habitat

- Recyclage de l'habitat ancien dégradé
- Création de passages
- Acquisition/amélioration et travaux de réhabilitation
- Construction neuve

Volet aménagement des espaces publics

- Réqualification de rues et de places
- Création d'une cour intérieure et d'une voie de desserrement
- Création d'un passage
- Place linéaire

Volet commercial

- Réhabilitation de structures commerciales
- Création d'équipements publics de proximité
- Création d'équipements publics

Centre social et culturel

- Implanter une structure de vie socioculturelle en face de la place Germain-Loro.

Bibliothèque/médiathèque

- Axée sur la jeunesse.
- Aménagement d'espaces verts autour de la médiathèque.

Crèche municipale

- Maintenir la crèche municipale de 10 places.
- Accueil petite enfance.

Volet commercial

- Réhabilitation de structures commerciales



Présentation

 Ce registre dématérialisé est clos depuis le vendredi 30 septembre 2022 à 17:00



CONCERTATION : Projet de Renouveau Urbain du quartier du centre-ville de La Seyne-sur-Mer dans le cadre de la convention pluriannuelle du NPNRU

OBJET DE LA CONCERTATION DU PUBLIC

Information du public

Utilisez le ou les boutons ci-dessous pour télécharger les documents.

[Télécharger l'avis](#)

Partagez sur les réseaux sociaux

l'adresse de ce registre numérique.

[Partager 0](#)

[Tweeter](#)





The screenshot shows a website interface with a purple header. On the left is the logo for 'La Seyne sous le soleil'. The header contains several navigation links: 'Place Loro', 'Les aides à ne pas manquer', 'Les espaces publics valorisés', 'Les îlots prioritaires', 'Coup de jeunes sur le centre-ville', 'Un centre-ville apaisé', and 'Le plan guide'. Below these are two icons: a speech bubble for 'CONCERTATION PUBLIQUE - Maison du Projet' and an eye for 'Documentation'. The main content area features a large white title 'Concertation publique' over a background image of a harbor. Below the title, it says 'Participez à la concertation jusqu'au 30/09.' and 'Un registre papier est également disponible à la Maison du projet. De 8h à 12h et de 13h à 16h30 du lundi au vendredi.' At the bottom center is an orange button that says 'Je participe !'.

Avis de concertation projet de Renouvellement Urbain centre-Ville de La Seyne-sur-Mer



OBJET DE LA CONCERTATION DU PUBLIC

La Métropole Toulon Provence Méditerranée, Porteur de Projet de la convention pluriannuelle du projet de Renouvellement Urbain de l'ANRU prévoit la mise en oeuvre d'opérations d'aménagement sur le Centre-Ville de La Seyne-sur-Mer. Par délibération du 28 Juin 2022, la Métropole Toulon Provence Méditerranée a retenu le principe d'organiser une concertation ayant pour objet d'assurer l'information sur ce projet et de recueillir les observations et propositions du public.

DUREE DE LA CONCERTATION DU PUBLIC

Le recueil des avis aura lieu du 7 Juillet 2022 à 18h au 30 Septembre 2022 à 17h.

MODALITES DE LA CONCERTATION DU PUBLIC

L'information du public et le recueil de ses observations et propositions sont assurés au moyen de différents dispositifs :

ESPACES NUMERIQUES

Un espace dédié au téléchargement des documents relatifs à la concertation est accessible sur les sites de la Métropole et de la Ville de La Seyne-sur-Mer :

- > <https://metropoletpm.fr/concertation-centre-ville-la-seyne>
- > <https://www.la-seyne.fr/les-projets/npru-redonnons-des-couleurs-au-centre-ville/>

REGISTRES - DOCUMENTATION

Le dossier de concertation sera mis à disposition du public durant toute la durée de la concertation dans les lieux suivants :

- > **Hôtel de la Métropole** : 107 boulevard Henri Fabre, 83000 Toulon
- > **Maison du Projet de La Seyne-sur-Mer** : 6 rue Léon Blum, 83500 La Seyne-sur-Mer
- > Le dépôt d'observations et de suggestions du public sur un registre numérique sera accessible : <https://www.registres-dematerialises.fr/3068>

COURRIEL ET COURRIER

Le public pourra également faire part de ses avis et remarques du 7 juillet 2022 à 18h au 30 septembre 2022 à 17h aux adresses suivantes :

Courriel : concertation-renouvellement-urbain-LaSeyne@metropoletpm.fr

Courrier postal :
Métropole Toulon Provence Méditerranée
Monsieur le Président -
Concertation NPNRU
107 boulevard Henri Fabre - CS 30536
83041 Toulon Cedex 9

RÉUNION PUBLIQUE

Une réunion publique sera programmée à La Seyne-sur-Mer pour présenter le projet, entendre les avis du public et répondre aux questions posées. Les mesures sanitaires en vigueur devront être respectées.

Jeudi 7 juillet 2022 - 18h - La Seyne-sur-Mer : Salle du casino Joa

BILAN DE LA CONCERTATION

À l'issue de cette phase, la Métropole arrêtera le bilan de la concertation publique. Ce bilan consignera de façon synthétique les avis et remarques exprimés et leur apportera une réponse motivée. Le bilan sera publié sur le site internet de la Métropole et présenté à son assemblée délibérante.

Extraits d'articles de presse sur la concertation règlementaire

Quelle stratégie pour « redonner des couleurs » au centre-ville ?

Lors d'une réunion publique organisée jeudi soir au casino Joa, la maire de La Seyne a déroulé son plan pour redonner de l'attractivité au centre historique. Parallèlement, une concertation est lancée.

Plus de 350 personnes dans la salle, et une femme seule en scène. Tandis que les projections s'enchaînent sur l'écran géant, Nathalie Bicaïs détaille son projet intitulé « Redonnons des couleurs au centre-ville ». Un programme destiné à « redynamiser » le cœur historique de La Seyne où, « *depuis des années, le dynamisme est en berne, comme dans beaucoup de centres-villes de notre pays* ». Pour y parvenir, explique la maire, il convient de « *renouveler le cadre dans lequel s'exercent les activités commerciales et la vie sociale* ».

Une stratégie ciblée sur un petit périmètre (le centre ancien) mais avec un large spectre. Avant toute chose, assure la première magistrate, il faut « *renforcer la sécurité avec l'augmentation des effectifs de police municipale, la création de la brigade anti-incendies, de la brigade nocturne et du centre de supervision central aux caméras de vidéosurveillance* ».

Ensuite, poursuit-elle, il convient d'« *agir sur la propreté, avec la multiplication des campagnes de nettoyage* » et l'édition d'un guide pour « *accompagner les habitants sur les lieux d'apport des ordures ménagères* ». Sans oublier la mise en place de toilettes publiques : après celles installées place de la Cigale, d'autres sont prévues au parking Martini et devant l'hôtel



Le projet de redynamisation du centre-ville comporte de nombreux volets touchant à la sécurité, la rénovation de l'habitat, l'amélioration du cadre de vie, la création d'équipements publics... (Photo DR)

Mercurio

Étoffer les services publics

L'amélioration du cadre de vie implique par ailleurs la rénovation de l'habitat ancien, mais aussi l'« *aménagement, avec la réhabilitation (qui apporte de l'ombrage pour créer des îlots de fraîcheur), la création d'un parcours des arts ainsi que le renforcement de l'éclairage public* ». Le plan prévoit également d'étoffer les équipements publics, notamment pour attirer davantage de fa-

milles résidentes. Sont ainsi évoqués : le projet de création d'une maison de santé, la réinstallation des services sociaux dans l'Espace Hermès, la reconstruction des écoles Mably-Verné à l'espace Raymond (pas Béraud), la transformation de la Bourse du travail en une salle de spectacles, l'ouverture d'un bureau de l'office de tourisme dans l'ancien salle des mariages (place Ledru Rollin) réinstallés à l'espace Aristide-Briaud. Dans le même esprit, la maire souhaite « *renforcer l'attractivité du parc de la Nausica* » par

« *la multiplication d'événements, l'exploitation des banquettes, l'installation d'une grande rose et d'un minigolf* ». Une dynamique qui, avec « *le développement d'activités festives* » dans l'hypercentre, devrait profiter aux commerces que la municipalité veut aider à monter en gamme.

Le pont, toujours d'actualité

Enfin, un aspect du programme porte sur les mobilités, avec un projet de création d'une piste cyclable traversant le centre-ville (via la

place Perdu pour contourner le quai Samurin Fibre), mais surtout le projet de pont pour franchir le port, permettant de libérer les quais qui deviendront un espace de promenade.

En réponse à une question du public, Nathalie Bicaïs indique à ce propos que des études ont « *été réalisées* », que « *TPM et la Région sont à nos côtés pour le financer* », mais qu'il y a des difficultés administratives à surmonter, en particulier l'obtention des autorisations des services de l'Etat.

M. G.

Améliorer le tissu commercial

Renforcer l'attractivité du centre-ville, c'est aussi améliorer la qualité des devantures commerciales. Partant de ce postulat, la ville a édité un « *Guide des commerçants du centre-ville* » afin de les informer sur « *les bonnes pratiques à respecter* ». « *Nous voulons les accompagner et les aider à rénover pour améliorer l'image du commerce à La Seyne*, explique Nathalie Bicaïs. Les commerçants doivent en effet respecter le code de l'urbanisme pour les devantures, le code de l'environnement et le règlement local de publicité pour les vitrines, le règlement sanitaire départemental pour l'hygiène alimentaire, le code de la construction et de l'habitat pour l'accessibilité, le contrat de la ville et de TPM pour la propreté ». Le guide édité par la ville éclaire donc toutes les démarches à mettre en œuvre. « *On n'est pas là pour les pénaliser*, reprend la maire, *mais pour accompagner la mise aux normes et permettre aux commerçants d'avoir accès aux aides financières* ». « *On va les voir en discuter, on recueille leurs avis. On veut être des partenaires* », confirme l'élue Yves Diméglio, en charge du dossier.

Le projet pour le centre-ville présenté à la population demain

La municipalité invite les Seynois à venir découvrir le programme qu'elle porte pour « *le renouveau du centre-ville* ». Lors d'une réunion publique qui aura lieu ce jeudi à partir de 18 h au casino Joa, le projet global intitulé, Redonnons des couleurs au centre-ville, sera donc présenté aux habitants, de même que le Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) pour le centre-ville.

« *Ce sera l'occasion pour la Métropole Toulon Provence Méditerranée et la ville de La Seyne de lancer la concertation citoyenne du projet de NPNRU* », précise la municipalité.

Dans les documents déjà édités sur le sujet, les objectifs affichés sont les suivants : « *Conforter et ren-*

forcer l'attractivité du centre-ville en repensant la commune dans sa dimension métropolitaine ».

Quelle place pour l'art et la nature en ville ?

Ce nouveau plan, est-il indiqué, s'attachera « *à changer le visage du centre-ville par le biais de la piétonnisation, du stationnement, des aides apportées aux commerçants, propriétaires et bailleurs* » (pour la rénovation des logements). Il est aussi question « *des modes de déplacement, de la circulation et de la liaison entre les places publiques* ». Sans oublier « *la lutte contre l'insalubrité, la valorisation des services publics* » et « *la place plus grande* » que la municipalité veut accorder à « *l'art*



Lors de la réunion publique, demain, sera lancée la concertation du projet de renouvellement urbain du centre-ville. (Photo archives Var-matin)

et à la nature en ville ».

Le programme fait d'ailleurs l'objet d'une exposition visible à la Maison du projet (angle des rues Taylor et Blum, en centre-ville). Elle s'accompagne donc d'une concertation publique, lancée ce

jeudi, lors de laquelle chacun pourra s'informer et partager son avis, notamment à la Maison du projet, sur le site internet de la ville et sur une page Facebook dédiée.

M. G.

Renouvellement urbain : chacun peut donner son avis

Parallèlement au projet intitulé « *Redonnons des couleurs au centre-ville* », un vaste plan de rénovation du quartier, défini comme « *prioritaire* » au titre de la politique de la ville, « *est obtenu par l'état pour bénéficier du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU)* ». Porté localement par TPM, celui-ci débute par une phase de concertation, lancée jeudi soir lors de la réunion publique. Une phase obligatoire qui permettra « *d'apaiser les projets aux attentes des habitants* », précise la maire. À ses côtés, Caroline Giran, représentant la métropole, affirme « *l'engagement financier et technique de TPM pour redonner à La Seyne un centre-ville fort, pour améliorer le cadre de vie et retrouver un habitat de qualité permettant d'accueillir un effet de levier pour attirer résidents et étudiants* ». Le volet habitat porte sur 4 « *îlots* » jugés prioritaires : Calmette & Guérin (entre les rues d'Alsace, Emile Combes, Jacques-Laurent et Beausseier), place Perrin, secteur Berry (entre les rues Berry, Blanqui et Gay Lussac) et cœur de ville (entre le port et le cours Louis Blanc). Dans ces « *îlots* », 34 immeubles doivent être

« *recyclés* », impliquant le relogement de 96 ménages. Dans le même esprit, la « *réhabilitation de structures commerciales* » sera engagée (une quarantaine de locaux vacants sont identifiés dans le périmètre). Autre volet important : la création d'équipements publics. Sont listés : la reconversion de l'ex-école J. Vincent en une médiathèque avec, à côté, la création d'un « *accueil petite enfance de six places* ». Et sur la place Germain-Loro (centre Casanova), un centre social et culturel sera implanté. Le coût total du projet de NPNRU est chiffré à 46,5 millions d'euros HT, financés à 21,2 millions par TPM, 10,1 millions pour la ville, 8,7 millions par la société HLM Unicil, et 6,2 par l'office Toulon Habitat Méditerranée. Caroline Giran évoque « *un délai de 3 à 4 ans pour mener à bien l'opération* ». Les administrés ont, eux, jusqu'au 30 septembre, pour consulter le dossier complet du programme et donner leur avis sur les projets.

1. Direction générale Adonne Habitat, solidaires et citoyenneté
2. A l'adresse de la Métropole Toulon, à la Maison du projet (5 rue Léon Béraud à La Seyne) et sur le site internet de la ville (a-seyne.fr)



Le projet de pont traversant le port, tel que présenté dans les documents fournis par la ville. (Photo DR)

Extrait Var matin – mercredi 6 juillet 2022

Extrait Var matin – samedi 9 juillet 2022

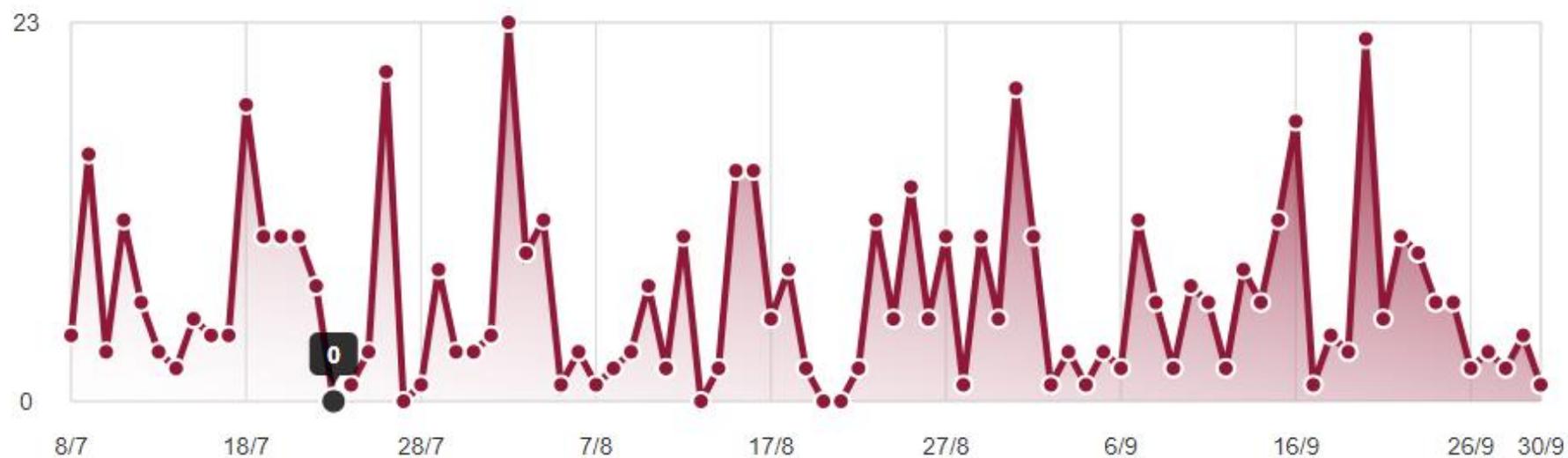
DONNES QUANTITATIVES

527 visites sur le registre dématérialisé

350 personnes recensées à la réunion publique du 7 juillet 2022

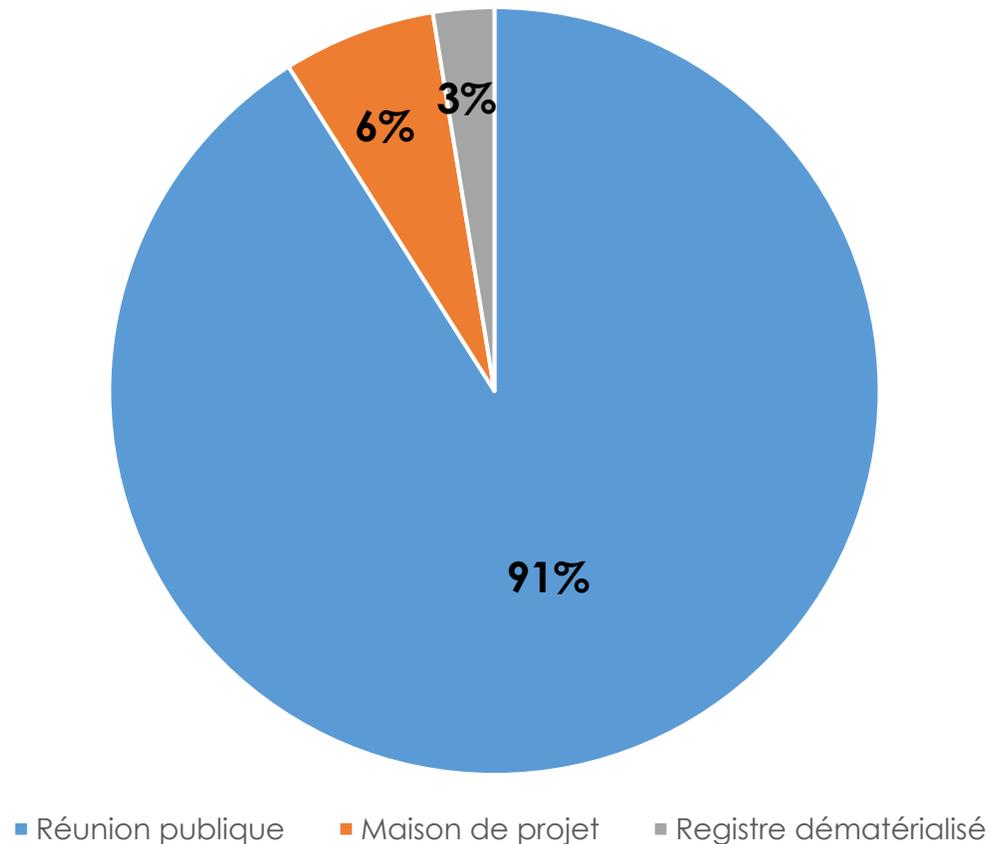
54 téléchargements de la brochure de concertation

78 remarques obtenues lors de la concertation



Synthèse des visites sur le registre dématérialisé

Ventilation des 78 remarques du public par source



SYNTHESE DES QUESTIONS ET REPONSES



Synthèse des questions

- ✓ « Quel est le calendrier global du projet ? »
- ✓ « Combien faudra-t-il de temps pour réaliser toutes ces opérations ? »



Réponse Métropole Toulon Provence Méditerranée

- ✓ La convention pluriannuelle signée avec l'ANRU à une durée contractuelle de **4 ans**.

Cependant, la durée de projet pour s'étendre de **2022 à 2027** pour les dernières opérations.



Synthèse des questions

- ✓ « En quoi consiste le projet de recyclage ? »



Réponse Métropole Toulon Provence Méditerranée

- ✓ Le recyclage des immeubles

Des immeubles du centre-ville présentent un bâti dégradé mais des qualités architecturales et un patrimoine à préserver. Les travaux de recyclage consistent à restructurer et reconstruire ces immeubles pour les moderniser et créer de nouveaux logements de qualité.

Par exemple, sur le secteur Berny, il est prévu que certaines structures internes soient démolies tout en conservant les murs des immeubles. Ce type d'intervention permet de créer des logements remis à neuf et de qualité pour apporter un nouveau confort aux habitants du centre-ville.

- ✓ Le recyclage des passages

Le recyclage passe également par la création de passages : cela consiste à faire des traverses piétonnes au rez-de-chaussée de certains immeubles pour favoriser les modes de déplacement doux (piéton, vélo, etc.) et ouvrir le centre-ville aux habitants. Par exemple, sur le secteur Calmette et Guérin, il est prévu que deux passages soient créés entre la rue d'Alsace, la rue Calmette et Guérin et le Cours Louis Blanc pour relier l'îlot au cœur de ville et améliorer la liaison avec le marché



Les objectifs

- ✓ Enclencher un changement radical de l'image urbaine.
- ✓ Diversifier l'offre d'habitat.
- ✓ Proposer une offre de logements de qualité pour favoriser la mixité sociale.
- ✓ Renforcer l'attractivité du centre-ville.



Les étapes du recyclage

- ✓ Identification des parcelles en état de dégradation.
- ✓ Maîtrise du foncier.
- ✓ Travaux de démolition partielle ou totale.
- ✓ Reconstruction/réhabilitation des immeubles.



Synthèse des questions

- ✓ « En quoi consiste le projet sur la rue Marius Giran ? »
- ✓ « Est-ce que des travaux de réfection de la voirie sont prévus dans le centre-ville ? »



Réponse Métropole Toulon Provence Méditerranée

- ✓ Sur la rue Marius Giran, il est prévu de réhabiliter et restructurer des cellules commerciales. Dans cette même rue, il est prévu la création d'une ouverture (un passage) permettant d'accéder à la rue d'Alsace.
- ✓ Le projet d'aménagement des espaces publics prévoit la réfection des places majeures et de quelques rues du centre-ville.
- ✓ La liste des rues et places est la suivante :
 - Place Daniel Perrin
 - Place Martel Esprit
 - Avenue Hoche
 - Rue Parmentier
 - Rue Cyrus Hugues
 - Rue Michelon
 - Rue Taylor
 - Rue Léon Blum
 - Rue Platrière



Synthèse des questions

✓ « Comment ramener des commerces "attractifs" (en respectant la réglementation du centre ancien) ? »



Réponse Métropole Toulon Provence Méditerranée

Un des axes du projet de renouvellement urbain est de restructurer les cellules commerciales pour former un parcours marchand au sein d'un « triangle d'or stratégique ».

Une intervention sur les commerces sur les trois secteurs (Perrin, Cœur de ville et Cours Louis Blanc) se concentrent sur :

- Les unités vacantes,
- Les emplacements stratégiques (d'angles, sur des pénétrantes, etc.),
- Les commerces déqualifiés à forte rotation,

Ces interventions permettront de :

- Renforcer l'offre commerciale en centre-ville,
- Recréer un centre-ville marchand dynamique,
- Accompagner le redimensionnement du tissu commercial autour d'un triangle d'or stratégique, lisible et facile à parcourir,
- Capitaliser sur les points forts du centre, susceptibles d'attirer les clientèles extérieures (le marché du Cours Louis Blanc, la restauration, etc.).

QUELQUES CHIFFRES

Une quarantaine
de cellules estimée

3 secteurs :
Perrin, Cœur de ville
et Cours Louis Blanc



Synthèse des questions

- ✓ « Pour quelles raisons le choix s'est orienté sur un centre-ville piéton ? »
- ✓ « Est-ce que la création d'une voie de désenclavement ne risque pas de causer des nuisances ? »



Réponse Métropole Toulon Provence Méditerranée

- ✓ Un des objectifs du projet de renouvellement urbain du centre-ville de La Seyne-sur-Mer consiste à améliorer le cadre de vie des habitants et l'attractivité de la ville, en dynamisant le centre historique et en favorisant l'épanouissement économique, les commerces, l'artisanat et les marchés forains. Cela passe par le développement des mobilités douces et la piétonisation.
- ✓ Sur l'îlot Calmette et Guérin, le projet consiste à créer une voie de désenclavement dont la conception devra préserver l'ambiance des lieux dans une démarche de développement durable permettant de relier ce secteur à la rue Jacques Laurent via la rue Isnard en allégeant la circulation de la rue d'Alsace. L'objectif est d'améliorer l'accès public aux espaces naturels du lieu afin d'améliorer le cadre de vie des habitants du centre-ville.

Sur cette voie de désenclavement, le trafic et le ralentissement de la circulation seront pris en compte lors des études pour éviter les nuisances.

D'autres questions ?

N'hésitez pas à vous informer sur le projet via les liens ci-dessous :



<https://metropoletpm.fr/service/article/projet-de-renouvellement-urbain>



[https://www.la-seyne.fr//Redonnons des couleurs au centre-ville/index.html](https://www.la-seyne.fr//Redonnons_des_couleurs_au_centre-ville/index.html)



<https://www.anru.fr/le-nouveau-programme-national-de-renouvellement-urbain-npru>